

FINANCES

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses Les Grillons - Décision modificative n°3

1 DOCUMENT - Publié le 20 novembre 2024

CIAS
Commissariat Intercommunal de l'Agglomération de Saint-Lac

Commissariat Intercommunal de l'Agglomération de Saint-Lac
Session du 20 novembre 2024 à 14h00

Sur le rapport de Monsieur le Maire de Saint-Lac, 1961 boulevard Léprieux 71200 Saint-Lac

Montant de l'opération	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
1. Mairie de Saint-Lac			
2. Mairie de Saint-Lac			
3. Mairie de Saint-Lac			
4. Mairie de Saint-Lac			
5. Mairie de Saint-Lac			
6. Mairie de Saint-Lac			
7. Mairie de Saint-Lac			
8. Mairie de Saint-Lac			
9. Mairie de Saint-Lac			
10. Mairie de Saint-Lac			
11. Mairie de Saint-Lac			
12. Mairie de Saint-Lac			
13. Mairie de Saint-Lac			
14. Mairie de Saint-Lac			
15. Mairie de Saint-Lac			
16. Mairie de Saint-Lac			
17. Mairie de Saint-Lac			
18. Mairie de Saint-Lac			
19. Mairie de Saint-Lac			
20. Mairie de Saint-Lac			
21. Mairie de Saint-Lac			
22. Mairie de Saint-Lac			
23. Mairie de Saint-Lac			
24. Mairie de Saint-Lac			
25. Mairie de Saint-Lac			

Christophe BOUTIER
Maire de Saint-Lac

Christophe BOUTIER
Président du Commissariat Intercommunal de l'Agglomération de Saint-Lac

Le Commissariat Intercommunal de l'Agglomération de Saint-Lac

Le Maire de Saint-Lac se voit attribuer un vote favorable pour le budget de l'état de prévision des recettes et des dépenses de l'année 2024 et de l'année 2025 et de l'année 2026, dans le cadre de la décision modificative n°3.

Sur le rapport de Monsieur le Maire de Saint-Lac, 1961 boulevard Léprieux 71200 Saint-Lac

Le 20 novembre 2024

Christophe BOUTIER
Maire de Saint-Lac

Christophe BOUTIER
Président du Commissariat Intercommunal de l'Agglomération de Saint-Lac

Le présent document est communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



2024-11-20_DELIB06.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 322,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.